



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1759-01 et 1796**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n^o 1759-01 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement n^o 1759 (RMH 460) concernant la sécurité, la paix et l'ordre afin d'ajouter, à l'égard des parcs et espaces verts, des dispositions relatives à leur utilisation et à leur stationnement

QUE le Règlement n^o 1796 intitulé :

Règlement sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 10 août 2020.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce onzième (11^e) jour du mois d'août deux mille vingt (2020).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca